

La course rose en Mortagne

Dimanche 20 octobre 2019

900m 6Km de course 10Km de course Marche

NOM : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ____/____/____ Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____

Licencié FFA ou FFTriathlon : oui non N° de licence : _____

Nom du club : _____

Je dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident.

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Je certifie que tous les renseignements donnés sont exacts.

Date :/...../..... Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné.e autorise mon fils / ma fille _____, né(e) le ____/____/____
à participer à la course rose en Mortagne.

Date :/...../..... Signature :

Des stands de prévention et d'information "Courir pour Octobre Rose" accueilleront le public **au gymnase**.

Pour plus d'informations : www.gerbeville.fr

Retrait des dossards et des tee-shirts : le dimanche 20 octobre, **au gymnase**, de 10h00 à 14h00.

Bulletin à renvoyer :

Mme PERRY Anne, 3 rue du haut chemin 54830 HAUDONVILLE

accompagné d'un chèque de **5€ minimum** à l'ordre du **Foyer rural intercommunal de GERBEVILLE**
et d'un certificat médical pour la course.

La course rose en Mortagne

Je soussigné.e _____

ne souhaite pas fournir de certificat médical de **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition**, et décharge de toute responsabilité le Foyer Rural Intercommunal de GERBEVILLER.

Fait à _____

Le ____/____/____

Signature :

La course rose en Mortagne

Art 1 : La course rose en Mortagne est une course et une marche sur route organisées par le Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller.

Art 2 : Le montant de l'inscription à cette animation est de 5 € minimum. Les chèques sont à établir à l'ordre de « Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller ». Un tee-shirt sera remis lors du retrait du dossard (dans la limite des stocks disponibles).

Art 3 : Horaires de départ : 900m à 14h30, 6 Km et 10 km à 15h00 et marche à 15h05.

Art 4 : La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non, née en 2003 et avant pour le 10 Km, 2005 et avant pour le 6Km et entre 2006 et 2012 pour le 900m ; pas de limite pour la marche.

Art 5 : Les participants non licenciés doivent présenter à leur inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, sauf pour l'épreuve de marche ; à défaut une décharge de responsabilité de l'organisateur pourra être signée.

Art 6 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité par une police individuelle accident. Les licenciés FFA et FFTriathlon bénéficient des garanties accordées liées la licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Toute personne inscrite doit avoir pris connaissance de ce règlement.

Art 7 : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le Parcours.

Art 8 : Les inscriptions à distance seront closes le vendredi 18 octobre. Les inscriptions le jour même de la course seront closes 1h avant le début de l'épreuve. Le retrait des dossards et des tee-shirts se fera le dimanche 20 octobre à partir de 10h au gymnase.

Art 9 : Droit à l'image et publication : les participants à la course rose en Mortagne autorisent Le Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître sans que cette utilisation n'ouvre droit à quelque indemnisation ou à un quelconque recours.



CHARTRE DE BONNES PRATIQUES

DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER POUR OCTOBRE ROSE

Octobre Rose a su s'imposer comme un rendez-vous incontournable, permettant aux femmes d'avoir une information éclairée sur le dépistage du cancer du sein, la maladie et les traitements. À l'origine cette opération prônait clairement les bénéfices du dépistage et le soutien aux femmes atteintes de cancer du sein. Aujourd'hui, le sens initial est souvent brouillé et éparpillé dans de multiples communications. La Ligue nationale contre le cancer et ses 103 Comités départementaux souhaitent se préserver et s'opposer à toute tentative de communications opportunistes et démagogiques.

Aussi, elle engage les Comités départementaux à respecter et faire respecter une charte de bonnes pratiques dans leurs actions et leurs partenariats menés à l'occasion d'Octobre Rose.

Toute action menée dans le cadre d'Octobre Rose par la Ligue contre le cancer et ses partenaires privés, associatifs ou institutionnels respectera la charte suivante :

1. Afficher clairement : « *Octobre Rose est un évènement organisé dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein* ».
2. Valoriser et rappeler les avantages du dépistage organisé du cancer du sein qui garantit, par sa double lecture et son cahier des charges et avec sa gratuité, une meilleure qualité et une meilleure accessibilité à toutes les femmes.
3. S'inscrire dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et faciliter la prise de décision de chaque femme selon son âge et son niveau de risque, en lui donnant accès à une information précise et non incitative qui rappelle clairement l'intérêt et les limites du dépistage.
4. Exiger des partenaires privés, institutionnels et associatifs présents aux côtés de la Ligue contre le cancer, de s'engager à
 - rendre les informations sur la prévention et le dépistage accessibles à toutes les femmes, leur permettant un choix libre et éclairé quant à leur participation au programme de dépistage organisé ;
 - soutenir les personnes malades et leurs familles ;
 - favoriser le financement de la recherche et des actions de lutte contre le cancer du sein grâce aux collectes de fonds et dons recueillis lors des manifestations d'Octobre Rose.
5. Refuser de prendre part ou de cautionner les actions des partenaires qui ne respecteraient pas ces engagements.

www.ligue-cancer.net – 0 800 940 939 (services et appel gratuits)

Le 06 septembre 2017